

LEBNEN
Liasse fiscale 2023

Exercice comptable du 01/01/2023 au 31/12/2023

Document reçu par les services fiscaux le 29/08/2024 à 11:14

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTE À LA DÉCLARATION PAR TÉLÉCÔTE

Designation de l'entreprise LEBZEN - SIREN 795117332										Neant ☐					
Durée de l'exercice en nombre de mois 12 / Durée de l'exercice précédent 12															
										Exercice N clos le 31/12/2023					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial									010	55 000	012		55 000	
	Immobilisations incorporelles - Autres									014	1 200	016	1 200		
	Immobilisations corporelles									028	39 972	030	37 162	2 810	
	Immobilisations financières (1)									040	10 431	042		10 431	
	TOTAL I (5)									044	106 604	048	38 362	68 242	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières appro. en cours de production									050		052			
	Stocks marchandises									060	3 606	062		3 606	
	Avances et acomptes versés sur commandes									064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés									068	1 334	070		1 334	
	Créances autres (3)									072	15 520	074		15 520	
	Valeurs mobilières de placement									080		082			
	Disponibilités									084	12 984	086		12 984	
	Charges constatées d'avance									092		094			
	TOTAL II									096	33 444	098		33 444	
TOTAL GENERAL (I + II)										110	140 047	112	38 362	101 686	
PASSIF												Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel									120		7 500			
	Ecart de réévaluation									124					
	Réserve légale									126		750			
	Reserves réglementées									130					
	Autres réserves (dit réserve relative à l'achat d'œuvres									131					
	Report à nouveau									134		12 159			
	Résultat de l'exercice									136		10 774			
	Subventions d'investissement									137					
	Provisions réglementées									140					
	TOTAL I									142		31 183			
Provisions pour risques et charges									TOTAL II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156		18 584			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164					
	Fournisseurs et comptes rattachés									166		9 951			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)									169		40 337			
	Comptes courants d'associés									173		1 631			
	Autres dettes									175					
	Produits constatés d'avance									174					
	TOTAL III									176		70 503			
TOTAL GENERAL (I + II + III)										190		101 686			
REVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	911							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	194								

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTE A LA DÉCLARATION PAR TELEDEC FR

Désignation de l'entreprise LEBNEN - SIREN : 795117332										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2023	
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210	188 735		
Production vendue biens						215		214			
Production vendue services						217		218			
Production stockée								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226	3 101		
Autres produits								230	2 021		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	193 857		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234	86 047		
Variation de stock (marchandises)								236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240			
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier			immobilier	242	42 598		
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244	1 667		
Rémunérations du personnel								250	38 816		
Charges sociales								252	7 697		
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39-1-2, al 3 du CGI		255		254	2 506		
Dotations aux provisions								256			
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262	125		
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260					
Total des charges d'exploitation (II)								264	179 457		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	14 400		
Produits financiers						(III)		280			
Produits exceptionnels						(IV)		290			
Charges financières						(V)		294	176		
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				(VI)	347	300	3 450		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)					348				
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	10 774		
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col. 2				312	10 774	314	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316				
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318				
	Provisions non déductibles						322				
	Impôts et taxes non déductibles						324				
	Divers et intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330		
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier (Part de loyers de réintégration)				249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
Dédutions	Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987				
	Reprise d'entreprise en difficulté		987		Jeune entreprise innovante		989				
	Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138				
	Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344				
	ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD		992								
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit						346			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)						655			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)						643			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)						645			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)						647			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)						648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)						641			
		Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)						990			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)						649					
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	10 774	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I S seulement)								356			
Déficits antérieurs reportables									360	10 774	
Résultat fiscal après imputation des déficits						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	0	372	

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : LEBEN - SIREN : 795117332										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	55 000	402		404		406	55 000		
	Autres	410	1 200	412		414		416	1 200		
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	36 064	442		444		446	36 064		
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles		470	3 908	472		474		476	3 908		
Immobilisations financières		480	9 520	482	911	484		486	10 431		
TOTAL		490	105 692	492	911	494		496	106 604		
II AMORTISSEMENTS				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial				495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles				500	1 200	502		504		506	1 200
Terrains				510		512		514		516	
Constructions				520		522		524		526	
Installations techniques, matériel et outillage industriel				530	31 309	532	2 312	534		536	33 621
Installations générales, aménagements divers				540		542		544		546	
Matériel de transport				550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles				560	3 347	562	194	564		566	3 541
TOTAL				570	35 856	572	2 506	574		576	38 362
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virgule de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587		589		
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594		595		
TOTAL					596	585	597		599		

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Designation de l'entreprise : LEBEN - SIREN : 795117332							Neant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur comptes clients	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
				Dotations		Reprises		
Fonds commercial				681		683		
Autres immobilisations incorporelles				700		705		
Terrains				710		715		
Constructions				720		725		
Installations techniques, matériel et outillage				730		735		
Installations générales agencements aménagements divers				740		745		
Matériel de transport				750		755		
Autres immobilisations corporelles				760		765		
TOTAL				770		775		
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT								
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes							
2								
3								
4								
5								
6								
TOTAL à reporter							780	
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent							982	46 383
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)							982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice							982 ter	
Déficits imputés							983	10 774
Déficits reportables							984	35 609
Déficits de l'exercice							860	0
Total des déficits restant à reporter							870	35 609
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325		381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380	3 120	
N° du centre de gestion agréé							388	
Montant de la TVA collectée							374	17 375
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	11 148
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397	

5.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Designation de l'entreprise LEBNEN - SIREN : 795117332		Néant ☐	
Exercice ouvert le 01/01/2023 et clos le 31/12/2023		Données en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	2.00
Dont : apprentis		657	0.00
Dont handicapés		651	0.00
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	2.00
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	188 735
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	188 735
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	2 021
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	810
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	2 291
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	5 122
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	104 339
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	9 114
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	125
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	113 578
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	80 279
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117	80 279
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE :		020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	188 735
Effectifs au sens de la CVAE		023	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CG)		026	
Période de référence		024	01/01/2023
Date de cessation		186	31/12/2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

6.

☐ Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : LEBNEN - SIREN : 795117332

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES	901	C	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS	902	0
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE			CORRESPONDANTES		
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS	904	100
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE			CORRESPONDANTES		

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :					
Forme juridique	N	SIREN (si société établie en France)	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse					
Forme juridique	N	SIREN (si société établie en France)	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse					
Forme juridique	N	SIREN (si société établie en France)	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse					
Forme juridique	N	SIREN (si société établie en France)	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse					

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :					
Titre	M	Nom complet	Charbel Gabriel	% de detent or	53.33
Nom marital	Gabriel				
Naissance	12/09/1975	N Département	99	Commune	BEYROUTH
Adresse					
FRANCE					
Titre	MME	Nom complet	Mathilde Gabriel	% de detent or	46.67
Nom marital	Gabriel				
Naissance	16/12/1978	N Département	99	Commune	SIN EL FIL
Adresse					
FRANCE					

[illegible]

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2024)



N° 15252*10
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : LEBNEN	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 795117332	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
dont montant préfinancé			
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DECLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (RUEIL-MALMAISON)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

LEBNEN - SIREN : 795117332

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année 2024

Local

Référence du local	9206307385325610C0202429		
Invariant du local	920630738532		
Adresse du local	Lot 3 - Bâtiment 02, étage 00, entrée 01 0177BAV DU DIX HUIT JUIN 1940 92500 RUEIL-MALMAISON		
Précisions sur l'adresse			
Propriétaire du local	IMMOBILIERE 3F	5599	
SIREN du propriétaire du local	552141533		
Mode d'occupation du local	Locataire		
Montant du loyer annuel du local		12 303	
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2024,

cerfa

N° 11084*25
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
LEBEN - SIREN : 795217332			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
177 AVENUE DU 18 JUIN 1940 92500 RUEIL-MALMAISON FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Restauration de type rapide		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15% ☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%		0		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%			PV exonérées (238 quinquies)		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art 44 <i>sexies-0 A</i>	☐	Zone de restructuration de la défense art 44 <i>terdecies</i>	☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 <i>septies</i>	☐	Zone franche d'activité art 44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies A</i>	☐	Zone de revitalisation rurale, art 44 <i>quindecies</i>	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art 44 <i>septdecies</i>	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater W</i> (cocher la case)				☐	
D IMPUTATIONS					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre				☐	
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre				☐	
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Ou i	Si oui, indication du logiciel utilisée		PENNYLANE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné ☐
Comptable : ☐ Salarie ?					
SARL ECAUD CONSEILS 79 RUE GAMBETTA 92500 RUEIL-MALMAISON FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS **ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐	
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même					a	
	payées par un établissement chargé du service des titres					b	
Montant des distnb correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires						c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d	
Montant des autres distributions.						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j	
Montant des revenus répartis					Total (a à h)		
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL tous associés - SCA associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navres associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
M Charbel Gabriel Gerant 2 rue colette 92500 Rueil Malmaison. FRANCE	160						
MME Mathilde Gabriel 2 rue colette 92500 Rueil Malmaison. FRANCE	140						
K DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)					28 509	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						
MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus délivrés							